

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M<sup>lle</sup> NIVERLET, libraires;

A PARIS,

Office de Publicité Départementale (Isid. FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, Correspondance générale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service journalier).

Départs de Saumur pour Nantes.

6 heures 36 minut. soir,	Omnibus.
4 — 10 — —	Express.
2 — 58 — —	matin, Express-Poste.
10 — 23 — —	Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

Départ de Saumur pour Paris.

9 heures 49 minut. matin,	Express.
11 — 50 — —	Omnibus.
6 — 36 — —	soir, Omnibus.
8 — 58 — —	Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 27 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

On nous adresse la lettre suivante que nous reproduisons avec bonheur, parce qu'elle rend justice à d'honorables compatriotes :

Monsieur le Rédacteur,

Dans vos numéros des 5 et 7 de ce mois, vous donnez le nom de quelques personnes qui ont fait leur devoir et rendu de grands services à notre ville sous la menace du terrible fléau qui vient de ravager nos contrées. Permettez-moi d'appeler votre attention sur d'autres dévouements, sur deux jeunes gens appartenant aux ponts-et-chaussées, dont je n'ai pas les noms, sur M. Gallard, notre agent-voyer, et sur M. le Procureur impérial en particulier. Je les ai vus sur la levée de Varrains, sur celle de Nantilly, dans la journée du 4, dans la nuit et dans la journée suivante, pendant plus de vingt heures, se multiplier sur tous les points menacés, mettre à notre service, non-seulement leurs connaissances spéciales, leur autorité morale, mais encore leurs forces physiques, comme de simples manœuvres.

C'est ainsi qu'eux aussi ont puissamment concouru à sauver la ville de l'invasion des 3 mètres d'eau qui menaçaient de l'engloutir.

La défense de la levée du Pont-Foucharde à Nantilly est une circonstance qu'il faut signaler dans l'intérêt de l'avenir, car ce point ne devra jamais être oublié quand il faudra résister aux inondations. Voici ce qui a eu lieu :

M. le Directeur de la Maison centrale de Fontevault avait eu l'heureuse idée de nous envoyer trois cents jeunes détenus, travailleurs disciplinés, qui ont fait le voyage pendant la nuit du 3, dans leurs chaussures réglementaires, en sabots. Une division de soldats de la garnison du château (le 51<sup>e</sup>); tout ce qu'il a été possible de prendre à notre maison d'arrêt; les professeurs du collège; beaucoup d'élèves, sous les yeux de M. le Principal, et enfin, quelques citoyens de la ville qui avaient compris le danger et vu son imminence, ont mis la main à l'œuvre avec une énergie qu'on ne saurait trop louer; tous ont travaillé, pendant la plus grande

partie de la journée du 4, à construire le batardeau opposé à la crue incessante, qui n'a jamais dépassé que de quelques centimètres le niveau de l'eau, et qu'il fallait continuellement soutenir, exhausser, renforcer sur les points où l'eau parvenait à se faire jour. — Le danger était grand, mais les travailleurs ne perdaient pas courage. D'un côté, l'eau était à 50 centimètres au-dessus du niveau de la levée, et de l'autre côté il y avait un précipice de cinq à six mètres, dans lequel pouvaient être jetés des centaines d'êtres humains, si l'eau avait été la plus forte. Les petits travailleurs de Fontevault le voyaient bien, car en portant lestement leur charge de terre ils disaient: *mourir aujourd'hui ou mourir demain, ça n'arrive qu'une fois.*

Cette lutte incroyable, quand on songe à la position de la plus grande partie des combattants, n'a cessé que lorsque nous avons reconnu d'abord que l'eau s'étalait, puis diminuait, conséquence heureuse pour nous, car nous étions à bout de ressources, mais lamentable, quand on pense au drame terrible de la Chapelle-Blanche.

S'il était permis de revenir sur cette défense de la levée de Nantilly, je demanderais ce que serait devenue notre ville, si elle avait été abandonnée? Que seraient devenus aussi ces cinq ou six mille habitants de la Vallée qui nous sont arrivés avec leurs bestiaux, fuyant tous devant la mort, et qui ont trouvé à Saumur l'hospitalité que M. le Sous-Préfet et M. le Maire, arrivés précipitamment au milieu de nous, à la première nouvelle des malheurs dont nous étions menacés, ont su concevoir, organiser et mettre à exécution, comme par enchantement.

J'indique ce point à défendre sérieusement dans des circonstances qui peuvent malheureusement se reproduire; mais il y a encore d'autres mesures à prendre pendant la trêve que nous laissera la Loire: nos quais, notamment, doivent être exhaussés; — la voie est large; il faut en profiter pour y établir des retranchements contre les crues qui viendront; le coup-d'œil y perdra, mais c'est le cas ou jamais de sacrifier l'agréable à l'utile, au nécessaire. — Les deux portes marinières ouvrant sur le chemin

de hallage qui unit au quai de Limoges le quai St-Nicolas, doivent disparaître; — elles avaient autrefois de l'utilité pour les propriétaires; quand le commerce se faisait par la Loire, aujourd'hui que le chemin de fer l'a remplacée, à quoi servent-elles? C'est un agrément, rien de plus. Doit-on le respecter, au risque de compromettre la sûreté publique? Personne ne voudrait le soutenir; qu'elles disparaissent donc le plus tôt possible. Il y a, sans aucun doute, d'autres précautions à prendre: je suis peu compétent pour les rechercher; mais nous avons, Dieu merci, des hommes habiles qui nous les indiqueront, quand la question leur sera posée.

Nous extrayons d'une lettre que nous a écrite dimanche M. le Sous-Préfet les passages suivants, quoiqu'ils n'aient pas été faits pour la publicité. En même temps qu'ils nous mettent à même de réparer une omission involontaire, ils honorent l'auteur de la lettre et celui qui en est l'objet.

« Je n'ai pas vu figurer sur votre journal le nom de M. Bruas parmi ceux des honorables fonctionnaires qui ont fait preuve de zèle et de dévouement pendant les journées périlleuses que nous venons de traverser. Je tiens à ce que cette omission involontaire soit réparée.

» M. Bruas remplissait, en mon absence, les fonctions de sous-préfet par délégation. C'est lui qui, dans les premiers moments d'angoisses, a pris l'initiative de toutes les bonnes mesures auxquelles la ville de Saumur a dû son salut.

» Je suis trop reconnaissant envers M. Bruas, pour ne pas désirer qu'un témoignage public lui soit rendu. Chacun y applaudira, et j'aurai la satisfaction de partager avec lui les éloges que vous avez bien voulu donner à mes actes personnels. »

Nous remercions du fond de notre âme M. le Sous-Préfet de relever notre omission. A peine notre journal avait paru que nous nous étions aperçu de cet oubli; il nous tardait de le réparer. M. Bruas, en effet, est celui dont nous aurions dû parler le premier, c'est lui qui a porté les premières et les plus rudes fatigues de nos désastres. Toute la ville

## FEUILLETON

## LE Puits DU DIABLE.

(Suite.)

Le ton de M<sup>me</sup> Forestier surprit M. Vanneau. Il crut qu'elle s'offensait de se trouver au bout d'une adjudication. Il se hâta d'ajouter :

— Ce fut un hasard heureux qui me permit de plaider l'une des plus belles causes que j'aie gagnées dans ma vie.

— Allons, de mal en pis, pensa la veuve, rougissant d'impatience.

— Adrienne est froissée, elle voit ce gros homme sans les verres de la veuve en instance; bon! pensa la jeune femme, je commence à espérer.

Elle ajouta tout haut :

— Est-ce que la cérémonie ne vas pas bientôt commencer ?

— On attend le notaire.

— Ah! vous en êtes encore au contrat.

— C'est moins que rien, une formalité. La mairie n'est pas loin; l'adjoint et le curé nous attendent. Et, d'ici à une bonne heure environ, il n'y aura plus à s'en débiter, répondit le prétendu.

— C'est prompt!

— Ah! Madame, cette heure-là a des journées au lieu de secondes.

— Alors j'aurai le temps de faire une courte absence, dit M<sup>me</sup> de Vatteville. Aussi bien vous devez désirer d'être seuls, dit-elle en riant d'un air moqueur, en regardant la figure dépitée de son amie et la mine triomphante de M. Vanneau.

Sans attendre la galanterie à mitraille que pointait le futur, M<sup>me</sup> de Vatteville descendit lestement. Elle prit une allée du jardin anglais qui conduisait à une porte donnant dans un chemin isolé. Après une demie-heure d'absence, M<sup>me</sup> de Vatteville rentra.

Tout le monde se trouvait réuni dans une grande salle ouvrant sur le parterre. Le notaire lisait à haute voix les articles du contrat, véritable taillis de précautions transplanté du Code civil sur le papier timbré. Les témoins, les amis s'empressèrent de placer leurs signatures et leurs paraphe à côté du feu d'artifice linéaire qu'avait tiré la plume de M. Vanneau. Puis on donna l'ordre aux cochers qui stationnaient le long de la grille de s'avancer. Une partie des invités était montée dans les voitures, le reste attendait son tour, et dans le fond causaient les deux futurs.

En ce moment s'ouvrit une porte, et parut un nouveau personnage qui s'avança au milieu du cercle irrégulier formé par les personnages de la fête.

— Pardon, dit-il, en se découvrant, si je viens trou-

bler la fête d'une manière si importune.

Tout le monde se détourna pour regarder le nouveau venu.

— Est-ce possible, s'écria M<sup>me</sup> de Vatteville, en regardant le nouveau personnage.

— C'est lui! s'écrièrent quelques voix effrayées.

M<sup>me</sup> Forestier, en face de laquelle le visiteur s'était placé, poussa une exclamation déchirante; elle pâlit, elle chancela, elle était évanouie.

M<sup>me</sup> de Vatteville, quelques dames, M. Vanneau, s'empressèrent autour d'elle, et la portèrent dans sa chambre. Par discrétion, les autres invités, témoins de cette péripétie inattendue, se dispersèrent dans le jardin.

Le nouveau venu resta seul; une jeune domestique le regardait à distance. Il l'appela en s'approchant d'elle.

— N'approchez pas, dit la bonne en reculant, ou je crie :

— Bon! voilà une entrée bien réussie! se dit l'inconnu. Est-ce que je vous fais peur, ajouta-t-il tout haut en riant.

— C'est qu'il y a de quoi, répliqua la bonne.

— Je le croirai peut-être quand vous vous serez expliquée. Est-ce que vous me trouvez laid.

— Monsieur, veut rire!

— Dites-moi alors s'ils sont fous ici ?

— Dame!

— Expliquez-moi donc, ma bonne... D'abord, com-

sait avec quel zèle et quel dévouement il s'est porté sur tous les points menacés ou envahis.

Nous avons également omis de citer M. Corbin, substitut de M. le Procureur impérial, qui s'est porté énergiquement partout où il y avait quelque danger.

Chaque jour et à chaque instant on nous raconte des actes de dévouement. — Nous voudrions pouvoir les enregistrer tous, parce que toute bonne action est digne d'éloges, mais nous ne le pouvons parce qu'il faudrait trop citer, tout le monde ayant fait son devoir, tout le monde s'étant dévoué, selon les occasions; souvent, d'ailleurs, les actions les moins brillantes ne sont pas les moins méritantes. On nous signale, en ce moment, deux de nos concitoyens qui s'occupent avec un zèle tout particulier des malheureuses familles inondées, ce sont MM. Bodin, sellier, et Ferbu fils. Ils n'ont pas quitté les écuries de l'École, et aident à assurer la position des pauvres victimes du fléau.

Les habitants de Saint-Martin parlent avec bonheur et reconnaissance de M. Daviau, conducteur des ponts-et-chaussées, qui, au péril de sa vie, au moment du plus grand danger, a sauvé huit personnes.

Le Collège de Saumur n'est pas resté indifférent au désastre qui vient de frapper le pays. Dans la journée du 4 juin, maîtres et élèves ont travaillé à la levée de Nantilly avec une ardeur et un dévouement admirables. — Le lendemain, le jour et la nuit, M. Renaud, maître-suppléant, est allé prendre dans son bateau les malheureux dont les demeures venaient d'être submergées. Depuis ce jour, les élèves ont entouré de soins incessants les 25 inondés logés et nourris dans l'établissement. Ils ont fait plus. Ils avaient en caisse environ 250 francs pour les parties de plaisir de cet été, ils ont abandonné cette somme en faveur des inondés. Le désastre de la Chapelle a touché tout particulièrement leurs bons cœurs. Samedi, M. le Principal et M. l'Aumônier sont allés porter des vivres aux victimes de l'affreuse catastrophe qui a détruit cette commune. Dimanche, M. le Surveillant général a accompagné quelques élèves choisis pour renouveler l'acte de bienfaisance de la veille. L'infortuné maire de la Chapelle, père de ses administrés dont il soutient le courage et la confiance sur cette terre de désolation, avait demandé de la viande et de l'eau-de-vie. Ses vœux ont été exaucés. Ils n'avaient reçu que du pain qui était leur seule nourriture depuis trois jours. Aussi les secours apportés ont-ils été reçus avec la plus vive reconnaissance. — La charité chrétienne qui anime le Collège de Saumur fait honneur à cet établissement.

Les actes dignes d'éloges n'ont pas lieu, bien entendu, qu'à Saumur et dans les environs. — Partout où il y eut misère, il y eut courage, générosité. — A la Chapelle, à Chouzé, à Bourgueil, on compterait autant d'actes de dévouement que d'hommes; les habitants, sans exception aucune, ont exposé leur vie pendant trois jours, et parmi eux ont signalé particulièrement M. Renault, juge de paix de Bourgueil, M. Lajousse, receveur d'enregistrement, M. le Commissaire de police, dont nous ignorons le nom. Nous devons ajouter, que le détache-

ment vous appelle-t-on!

— Comme si vous ne le saviez pas aussi bien que moi.

— De plus fort en plus fort!

— Vous ne vous souvenez plus d'Antoinette?

— Si vous y tenez! Mais voyons, suis-je bien chez M<sup>me</sup>

Forestier, veuve de M. Arthur Forestier.

(La suite au prochain numéro.)

## DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Angers, le 10 juin 1856, 8 heures.

Le Préfet de Maine-et-Loire à M. Sous-Préfet de Saumur.

La difficulté des communications et le peu de temps disponible rendent impossible à l'Empereur le voyage de Saumur. Je suis chargé de vous en exprimer tous ses regrets. Faites en part au Maire.

Sa Majesté est partie ce matin à 8 heures pour Nantes.

Pour copie conforme :

Le chef de station des lignes télégraphiques, E. TRONCHE.

P. GODET, propriétaire-gérant.

ment de l'École, commandé par M. le capitaine Archambault, a travaillé sur la brèche avec un courage tout militaire, et n'a cessé de surveiller avec un zèle sans égal. — Dans ces lieux, comme à Saumur, la gendarmerie s'est conduite avec ce dévouement, cet oubli d'elle-même qu'on ne rencontre dans aucun corps à un plus haut degré.

Saumur, 9 juin 1856.

Monsieur le Rédacteur,

Je vous prie de vouloir bien insérer, dans votre plus prochain numéro, l'avis suivant :

« MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Direction générale des lignes télégraphiques.

Station de Saumur.

TÉLÉGRAPHIE PRIVÉE.

Le public est informé que la communication télégraphique est rétablie avec Paris, par Angers et Nantes. Le prix des dépêches, quel que soit l'itinéraire qu'on leur fasse suivre, est toujours le même.

On ne recevra provisoirement aucun message privé pour Tours. »

Veillez agréer, etc.

Le chef du service télégraphique, E. TRONCHE.

Un fermier s'est noyé ce matin, de désespoir, dit-on. — Il est pénible de voir un homme perdre courage devant une position très-malheureuse, sans doute, mais que tout le monde s'efforce à rendre meilleure.

La semaine dernière, un jeune homme de Brézé, le sieur N... est tombé par accident dans un puits. Comme il était seul au moment de la chute, on ne s'est aperçu que longtemps après de sa disparition. On n'a eu à retirer qu'un cadavre.

Nous nous étions grandement trompé, en disant que la Maison centrale de Fontevault fabrique journellement 200 kilos de pain pour les inondés. — Elle fait beaucoup mieux que cela, et nous devons à la vérité et à M. le Directeur de cette maison, de dire que l'administration de Fontevault a mis à la disposition de l'autorité 20,000 kilog. de farine en nature ou convertie en pain, et qu'elle livre chaque jour 300 kilogrammes de pain à la commune de Varennes, 300 kilog. à la Chapelle et 1,800 kil. à la ville de Saumur.

Indiquer cette offre spontanée et généreuse, c'est en faire suffisamment l'éloge.

MINISTÈRE DES FINANCES.

Paris, 4 juin 1856.

LE DIRECTEUR DE LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE DES FINANCES,

A MM. les Receveurs généraux et particuliers.

Monsieur, des souscriptions s'organisent sur tous les points de l'Empire, en faveur des victimes des inondations. Le produit en pourra être versé aux caisses des percepteurs et des receveurs des finances, soit par les donateurs directement, soit par les personnes qui auront recueilli des souscriptions. Elles feront l'objet d'un compte qui aura pour titre: *Divers, L/C de souscriptions en faveur des inondés*; ce compte sera ouvert, par les percepteurs, à la 3<sup>e</sup> section du *Livre des comptes divers*, et par les receveurs des finances, au chapitre des correspondants administratifs. Les sommes versées donneront lieu à la délivrance de quittances à souche et de récépissés à talon.

Le compte précité sera soldé tous les dix jours dans les écritures de la recette générale par le compte des *envois au caissier central du Trésor*, au nom duquel les receveurs souscriront leur récépissé.

Je vous remets trois exemplaires de la présente circulaire, et j'en adresse un directement à chaque receveur particulier.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée et de mon attachement.

DE LÉPINE.

A l'occasion de la lettre qui précède, M. le Sous-Préfet a adressé à MM. les maires de l'arrondissement la circulaire ci-après :

SOUS-PRÉFECTURE DE SAUMUR.

Saumur, le 9 juin 1856.

Monsieur le Maire,

Des souscriptions s'organisent sur tous les points de l'Empire, en faveur des victimes des inondations.

Persuadé que vos sympathies et celles de vos administrés n'attendent qu'un appel pour se manifester, je viens vous prier de vouloir bien ouvrir dans votre commune des listes de souscriptions; le produit en sera versé aux caisses des percepteurs soit par les donateurs directement, soit par les personnes qui les auront recueillies.

Je compte, Monsieur le Maire, sur votre con-

cours empressé et sur vos soins particuliers pour donner à une invitation que justifient de telles catastrophes la plus grande publicité.

Agrérez, Monsieur le Maire, etc.,

Le Sous-Préfet, V<sup>te</sup> O'NEILL DE TYRONE.

V. B. A Saumur des listes de souscriptions sont ouvertes :

A la Sous-Préfecture;

A la Mairie;

Chez le Receveur particulier;

Chez le Receveur municipal;

Chez le Percepteur;

Au journal l'*Echo Saumurois*;

Au journal le *Courrier de Saumur*.

Les noms des souscripteurs seront publiés dans les journaux.

## PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Ponts-de-Cé, 6 juin, 10 h. du m.

La Loire a baissé de 59 c. depuis hier. Elle est à 4 m. 98 c.

L'eau commence à quitter les rues de la vieille ville, où elle courait hier avec une extrême rapidité.

On annonce l'arrivée de l'inondation de la Vallée, par Sorges et la levée de Belle-Poule, que l'on s'est décidé à couper.

Aux alentours du pont Bourguignon, celui de l'Authion aux Ponts-de-Cé, on déménage l'église, les maisons de Saint-Aubin, et l'on se hâte d'ouvrir de larges tranchées en avant du pont pour l'écoulement de l'inondation, dont l'arrivée est annoncée comme imminente.

Nous continuons à recevoir des nouvelles de la vallée de l'Authion.

Trelazé, 6 juin, 10 heures du m.

M. le Maire. — Envoyez-nous de suite des bateaux pour moyens de sauvetage.

Trelazé, 11 h. du m.

Il faut des bateaux sans lesquels nous aurons peut-être de grands désastres à déplorer.

M. le Préfet est parti pour les Ponts-de-Cé, pour de là se porter sur les points menacés.

Trelazé, midi.

L'ingénieur de service. — La route de Trelazé est coupée, le village est cerné ainsi que les carrières. Envoyez-nous des bateaux; il y a des malheurs inouis. On annonce que deux personnes avaient été victimes d'imprudence.

Préfecture. — On envoie tous les bateaux qui sont disponibles à Angers, de son côté M. le Préfet en fait partir plusieurs des Ponts-de-Cé.

La Pyramide, 4 h. du s.

Les moyens de sauvetage manquent; les eaux se déversent vers Angers par les ardoisiers avec un courant irrésistible; elles doivent arriver à l'extrémité du cimetière de l'Est et à la vallée du pont de la Chalouère.

Pourtant cette nouvelle ne s'est pas confirmée; toute crainte a cessé sur ce point.

Trelazé, 5 h.

Les eaux ont déjà atteint le haut des fenêtres du rez-de-chaussée, elles montent avec une rapidité incroyable; une partie des ardoisiers est inondée, envoyez-nous des bateaux.

Angers, 8 h. du soir.

M. le Préfet arrive de Trelazé où il a fait organiser tous les moyens de sauvetage possibles; pendant son absence, M. le secrétaire-général a pourvu à toutes les exigences impérieuses du service.

Angers, 7 juin, 9 h. du m.

Les eaux de la Vallée, arrivées aux Ponts-de-Cé, ont pris leur cours naturel dans la Loire.

Varades, 6 juin, 5 h. du soir.

Dépêche télégraphique. — La levée de Montjean est rompue en face d'Ingrandes sur 200 mètres, et près de St-Florent sur 400 mètres.

Le Lion-d'Angers, 5 juin, 8 h. du s.

La Mayenne et l'Oudon sont débordés, les eaux croissent considérablement; la Mayenne est au pont à 4 m. 60 c.

Paris, 9 juin 1856, 9 h. 5 m. du matin.

Le Ministre de l'intérieur à MM. les préfets et sous-préfets.

L'Empereur revenant de visiter les inondés avait eu la pensée de leur consacrer les sommes destinées aux fêtes du baptême, mais à Paris les préparatifs étaient faits.

Les fêtes auront lieu dans les départements. Vous pouvez autoriser les conseils municipaux qui demanderont à appliquer aux inondés tout ou partie des fonds votés pour les fêtes.

L'Empereur est parti ce matin pour Angers.

Pour copie conforme,

Le chef du service télégraphique, E. TRONCHE.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

Nous recevons d'un actionnaire des carrières, qui n'a pas quitté hier ce théâtre de désolation, la lettre suivante, que nous nous empressons d'ajouter aux tristes renseignements que nous avons recueillis nous-mêmes.

Angers, 6 juin, 10 h. du s.

La plupart des carrières d'ardoises de Trelazé sont à l'état de souvenir !

A l'heure où nous écrivons ces lignes, elles sont englouties sous les flots furieux de la Loire.

Depuis deux jours, des travaux de défense avaient été entrepris de la Pyramide à Trelazé, sous l'habile direction de M. Pasquier, ingénieur, secondé par les employés sous ses ordres et puissamment aidés par des travailleurs courageux. On était parvenu à élever un rempart d'environ un mètre de hauteur.

Cette faible défense ne devait pas résister longtemps.

Depuis midi, l'eau ne croissait, à Trelazé, que de 10 c. par heure, mais à 3 h. 3/4 un flot immense s'est précipité sur la route de la Pyramide et sur le bourg de Trelazé, et, en moins de quelques minutes l'eau a franchi le trop faible obstacle qui préservait les carrières.

C'est de ce moment qu'il serait difficile de peindre les angoisses de milliers d'habitants ne trouvant plus de moyens de salut que dans la fuite.

Une heure après, la route de la Pyramide était couverte de deux mètres d'eau.

A quelques pas de là, des efforts surhumains se tentaient pour sauver les fonds des carrières des Grands-Carreux, des Petits-Carreux et de l'Hermitage (car déjà depuis une heure les carrières de la Porée, du Buisson et de Monthibert étaient ensevelies sous les eaux) !

Des travaux de défense intelligemment dirigés par M. Blavier, ingénieur, et admirablement exécutés par les ouvriers de la carrière des Grands-Carreux étaient entrepris à cet établissement, et on conservait un faible espoir de sauver les galeries souterraines.

Les élèves de notre Ecole des arts, accourus au pas de course, étaient venus se joindre aux travailleurs exténués de fatigue.

Mais que d'efforts, que de dévouements perdus ! La levée de défense tenait ferme ; cependant des infiltrations se manifestaient au sud.

A sept heures et quart, la levée se rompait avec un épouvantable fracas et l'eau de la Loire se précipitait dans le vieux fond de la carrière par une large brèche de 30 mètres et formait une cascade de 80 mètres de hauteur. C'était horrible à voir.

Tout était perdu, la ruine était complète !

Honneur à notre digne directeur de l'Ecole des arts, honneur à votre digne chef M. Garot, qui vous a si habilement conduits ; honneur à vous jeunes gens ; honneur aux intrépides ouvriers luttant d'énergie contre ce fléau destructeur.

Vos efforts, ceux de toute une population étaient dignes d'un meilleur sort.

La main de Dieu s'appesantissait sur nous, il fallait s'incliner et souffrir.

A quelques minutes de là, la ruine de l'Hermitage et des Petits-Carreux était consommée.

Les carrières de la Gravelle, de la Paperie, des Fresnais sont également menacées ! Demain peut-être leur ruine sera complète. Espérons encore pourtant.

Nous ne parlerons point des horribles détails qui se passaient à Trelazé, à la Pyramide.

Nous nous bornons à citer ces faits et ils sont déjà trop douloureux.

Ainsi plus de 10,000 ouvriers, femmes et enfants sont à cette heure sans travail, sans asile, sans pain peut-être. Mais notre premier magistrat veille et sa sollicitude nous est acquise.

Que notre cri de ralliement soit confiance ! confiance !

E.

Nous avons entendu assurer que, hier soir, l'inondation de la Vallée avait atteint une telle hauteur, qu'à la Bohalle elle rejoignait les eaux de la Loire. Ainsi, les deux fleuves n'en formaient plus qu'un, aussi large qu'une mer. (Idem.)

Voici le résumé des dépêches relatives aux environs d'Angers.

L'eau a pris son cours par la Loire de la Daguinière à la Pyramide. — Angers n'aura plus d'inquiétudes nouvelles.

La levée de Saint-Florent est rompue et toute la Vallée qu'elle défendait est envahie, les récoltes sont entièrement perdues.

Angers, 6 juin.

Le Préfet à MM. les Maires du département.

Monsieur le Maire,  
Une inondation terrible et telle qu'il faut remon-

ter à 1711 pour en trouver une pareille, vient de frapper cruellement un grand nombre de communes de ce département, malgré tous les efforts faits pour l'éloigner ou la restreindre.

J'ai dès le premier moment envoyé des secours en pain, farine, partout où j'ai cru qu'on pouvait en avoir besoin. Ce désastre, qui éloigne tant de familles de leurs maisons, qui prive tant de braves gens d'ouvrage, nécessite des secours extraordinaires. Ne laissez manquer personne ; les moyens de sauvetage, de communication par bateau qui ont été organisés partout, doivent être maintenus tant que l'eau restera ; ils doivent être gratuits pour tous ceux qui s'en servent.

Veillez à ces recommandations, Monsieur le Maire, et, à défaut de ressources de la part des communes, vous m'enverrez la note des dépenses de secours, et autres ci-dessus indiquées. J'en assurerai le remboursement suivant les intentions formelles et bienveillantes de l'Empereur.

Agréez, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments dévoués et de considération distinguée.

Le Préfet, VALLON.

A l'occasion des inondations, M<sup>r</sup> l'évêque d'Angers adresse à MM. les curés la Lettre pastorale suivante :

« Angers, 5 juin.

» Monsieur et cher Curé,

» Les cris des malheureux inondés auront retenti jusqu'à vous, et le bruit public vous aura appris les affreux désastres occasionnés par la Loire, qui, ordinairement si paisible, porte la fertilité dans nos belles campagnes. Les levées qui les protégeaient ont été rompues sur plusieurs points. Tous les efforts de l'autorité, toute l'activité des populations n'ont pu arrêter l'impétuosité du fleuve ; nos vallées, qui présentaient de riches moissons, sont maintenant couvertes par les eaux ; et la saison trop avancée ne permet plus de conserver l'espérance d'obtenir de nouvelles récoltes. Nous ignorons encore s'il y a eu des victimes malgré l'admirable dévouement manifesté sur tous les points, mais un grand nombre de familles restent privées de tout secours et manquent même des aliments nécessaires.

» Dans une telle détresse, nous venons, Monsieur et cher Curé, réclamer pour elles la charité des autres membres de la famille. C'est un malheur commun, tous doivent s'empresser de concourir pour en diminuer le poids. Il a pesé cruellement sur ceux que l'inondation a plongés dans la misère ; ceux qui ont été épargnés se feront un devoir de venir en aide aux victimes pour lesquelles nous implorons leur assistance. La charité leur montrera en elles des frères malheureux et désolés, et notre voix sera entendue, nous en avons l'assurance. Les temps sont bien durs, la misère est bien grande, mais le zèle sera plus grand encore, et tous voudront partager avec tant d'affligés les ressources, quoiqu'affaiblies, qui leur restent encore.

» Nous venons donc vous prier, Monsieur et cher Curé, de faire appel à vos paroissiens, afin d'alléger du moins de telles souffrances, puisqu'il ne serait pas possible de les réparer entièrement. L'Empereur a voulu aller lui-même porter des secours aux départements du Midi, et à cette cité manufacturière que les fureurs du Rhône ont jetée dans la consternation. Peut-être la sollicitude du Gouvernement s'étendra-t-elle sur nos contrées ; mais que peuvent ces secours généraux, même quand ils seraient considérables, pour réparer tant d'infortunés ? Vous ne trouverez donc nos instances ni étonnantes, ni importunes, et votre charité, Monsieur et cher Curé, vous inspirera, pour les appuyer, des paroles que votre cœur vous dictera.

» En conséquence, vous lirez au prône cette lettre dimanche prochain, 8 juin, ou du moins le dimanche après sa réception ; et pour le dimanche suivant vous annoncerez, pour les inondés, une quête qui sera faite à la première messe et à la grand'messe. Le produit en sera adressé directement, le plus tôt possible, à M. le Secrétaire de l'Evêché.

» Outre les désastres de l'inondation, nous aurions à redouter ceux que pourraient occasionner les pluies trop prolongées. Nous engageons donc tous nos chers diocésains à fléchir par leurs prières la colère du ciel. Tout dernièrement ils étaient réunis dans les églises pendant l'octave du Saint-Sacrement ; afin de réveiller leur attention par des prières nouvelles, nous vous autorisons, Monsieur et cher Curé, à célébrer à un jour désigné, une messe basse ou chantée, qui sera suivie d'une procession à un lieu de station que vous désignerez. Puis, vous engagerez vos paroissiens à réciter en commun, chaque soir, pendant neuf jours, dans leurs maisons, deux dizaines de chapelet, pour demander à Dieu un temps plus favorable. Le dernier jour de la neuvaine vous pourrez donner à l'église

la bénédiction solennelle avec l'ostensoir. Puisse la divine Bonté écouter nos prières et se laisser fléchir !

» Recevez, Monsieur et cher Curé, l'assurance de mon affectueux dévouement.

» GUILLAUME, Evêque d'Angers.

Conformément aux instructions de M<sup>r</sup> l'Evêque, qui exprime le désir que des prières publiques aussi bien que particulières soient faites pour apaiser la colère du ciel, il y aura demain matin, mercredi, une procession composée de toutes les paroisses réunies de la ville, qui se rendra à Notre-Dames-Ardilliers, où sera chantée en arrivant une messe solennelle.

La procession partira à 7 heures de l'église Saint-Pierre, suivra en allant la rue de Fenet, et reviendra par la levée et le quai. MM. les Curés conjureront leurs paroissiens respectifs de se joindre à ces prières, qui sont dans l'intérêt de tous.

Les cloches des paroisses sonneront ce soir à un quart d'heure, pour annoncer la procession de demain.

(Communiqué)

Pour la chronique locale et de l'ouest :

Nous extrayons d'une lettre écrite à par un de ses Rédacteurs, le passage suivant au voyage de l'Empereur à Lyon.

« Ce sont ces quartiers désolés que l'Empereur voulu parcourir en détail. Il s'est porté partout, traversant les nappes et les courants, ayant de l'eau par fois au-dessus du poitrail de son cheval. M. Vaisse, administrateur du département du Rhône, et M. le ministre des travaux publics, qui accompagnaient l'Empereur, ont été obligés, pour le suivre, de quitter leur voiture, que les eaux soulevaient. Ils ont traversé les divers cours d'eau, soit en barque, soit à pied, sur les planches posées au bord des rues. L'Empereur était visiblement ému : il était pâle, il contemplait tant de désastres avec une impression de tristesse profonde. Les larmes roulaient dans ses yeux et à plusieurs reprises elles ont jailli de ses paupières et coulé sur son visage. Rien ne saurait exprimer ce qui, durant cette visite, s'est passé entre le Souverain de la France et ce pauvre peuple désolé. L'Empereur était sans gardes et sans suite, pour ainsi dire, au milieu de ces malheureux : de pauvres femmes, de petits enfants se pressaient autour de son cheval ; l'Empereur s'arrêtait avec une bonté et une douceur extrêmes ; il paraissait de préférence se porter vers les plus faibles et les plus abandonnés. Il avait à l'arçon de son cheval un sac de cuir dans lequel il puisait à chaque instant, répandant lui-même ses largesses au milieu de ces infortunés. N'est-ce pas le rôle du pouvoir souverain de multiplier ses bienfaits au milieu des calamités ! La reconnaissance et l'attendrissement se manifestaient en silence à travers la consternation des inondés. Mais la population des quartiers d'au-delà du Rhône qui s'était portée avec empressement à cette première entrevue du Souverain et du malheur éclatait en acclamations avec un enthousiasme qu'il est plus facile de comprendre que de décrire. Au retour de cette longue visite sur les lieux de l'inondation, l'Empereur a trouvé la ville entière électrisée. »

#### BULLETIN FINANCIER.

Du 28 mai au 4 juin.

La Bourse n'est sortie de sa longue stagnation que pour éprouver un moment de baisse, dont la liquidation a été le prétexte. L'argent s'est montré plus rare qu'on ne s'y attendait, les acheteurs ont eu de nouveau à subir les dures conditions d'un report qui s'est tendu jusqu'à 1 fr. et même 1-25 en dehors du parquet. Le résultat de cette tension du report était inévitable ; elle a amené des ventes et des exécutions qui ont entraîné les cours de la rente et ceux des chemins.

Les embarras de la liquidation ont été aggravés par l'exécution d'un banquier important, administrateur du Crédit Mobilier, qui a été déclaré en faillite, et pour le compte duquel on a vendu beaucoup de titres. Enfin, les désastres que les inondations ont amenés dans les provinces du Midi, ont vivement impressionné le marché et jeté dans le public une vive inquiétude sur les prochaines récoltes.

La rente 3 0/0 est restée aujourd'hui, 4 juin, à 75-70 au comptant, et à 74-55 à terme. On s'étonne de cette lourdeur de la rente à la veille du détachement du coupon, et il paraît impossible que cette circonstance n'amené pas une reprise dans les cours.

Les chemins de fer sont restés bien plus fermes que la rente jusqu'au jour de la liquidation, mais ils ont subi aussi le poids des reports, et ont beaucoup baissé depuis deux jours. L'Orléans se trouve maintenant à 1425, le Nord à 1442-50, l'Est ancien à 970, l'Est nouveau à 835, le Lyon à 1325, la Méditerranée à 1770 ; le Midi à 795, l'Ouest à 960, le Grand-Central à 690, les Chemins Autrichiens à 902-50, et le Victor-Emmanuel à 660.

Les actions de la Banque sont fermes de 4100 à 4150 ; le Crédit Mobilier a été très-affecté depuis la liquidation ;

il a décroché 1900, et est tombé successivement jusqu'à 1853.

Le Marché industriel est lourd. Les Voitures sont tombées à 107-50, les Rivoli à 113-85, les Gaz à 840, la Compagnie maritime à 560.

Les actions du chemin de Tarragone à Reus se maintiennent à 530. La Caisse des chemins de fer a été très-ferme à 800 fr. On souscrit avec empressement aux actions de la nouvelle émission qui porte le capital de cette Société à 50 millions. On annonce d'ailleurs que la Caisse des chemins de fer vient d'obtenir la concession des chemins Napolitains.

Les Septèmes se soutiennent aux environs du pair. Les Omnibus de Londres continuent à se négocier avec succès sur le marché anglais, où les résultats de cette belle entreprise sont justement appréciés.

On continue à s'occuper, dans le monde financier, de la grande Société constituée récemment sous le nom d'Union financière, et dont les opérations vont bientôt commencer.

La souscription aux 12 mille actions qui complètent le de la Société générale de Stearinerie de la Villette, objet d'un vif empressement. Réunissant aujourd'hui fabrication entière des produits steariques, et ainsi toute concurrence, cette Société, dont les actions ont déjà prime, est classée parmi les meilleures actuelles.

La souscription à la seconde série d'actions, ouverte

depuis quelques jours par la Compagnie des bateaux à vapeur de Paris à Londres, obtient le plus beau succès.

Parmi les affaires nouvelles présentant des garanties sérieuses, on signale le Lixiviateur, dont la souscription est ouverte à la Caisse centrale de l'Industrie. Les actions de cette dernière Société jouissent toujours d'une faveur méritée, et sont recherchées à 151-25.

La Compagnie franco-américaine est ferme de 635 à 740. La Société des chantiers de construction de Cette est en pleine activité.

La souscription aux actions de la Nouvelle tannerie française, est très-favorablement accueillie. Une invention des plus remarquables sur le tannage des cuirs, est la base de cette opération à laquelle les sympathies du commerce sont acquises. — J. Paradis.

(Correspondance générale de l'Industrie.)

Par suite de l'interruption des communications entre Saumur et les environs, M. MÉRIGOT, médecin-dentiste, a ajourné son séjour dans notre ville jusqu'au 8 du mois prochain. (355)

Le Journal pour rire offre un grand avantage aux cafés et aux établissements publics : il donne deux journaux pour un seul. Les abonnés du Journal pour rire reçoivent gratis le Musée Français-Anglais.

Commission en fonds publics et valeurs industrielles, sans autre courtage que celui des agents de change. — Renseignements sur arbitrages, primes reports et autres opérations de bourse. A Paris, M. E. GAUDIN, 17, quai de Conti. (544)

**Marché de Saumur du 7 Juin.**

Froment (hec. de 77 k.)	52 46	Graine de luzerne.	—
2 <sup>e</sup> qualité, de 74 k.	51 20	— de colza . . .	—
Seigle . . . . .	22 —	— de lin . . . . .	25 —
Orge . . . . .	15 20	Amandes en coques	—
Avoine (entrée) . . .	8 50	(l'hectolitre) . . .	—
Fèves . . . . .	15 20	— cassées (50 k)	70 —
Pois blancs . . . . .	22 40	Vin rouge des Cot.,	—
— rouges . . . . .	22 40	compris le fût,	—
— verts . . . . .	—	1 <sup>er</sup> choix 1855.	120 —
Cire jaune (50 kil)	160 —	2 <sup>e</sup> — . . . . .	100 —
Huile de noix ordin.	80 —	3 <sup>e</sup> — . . . . .	90 —
— de chenevis . . .	50 —	— de Chinon . . .	110 —
— de lin . . . . .	55 —	— de Bourgneil .	120 —
Paille hors barrière.	47 —	Vin blanc des Cot.,	—
Foin 1855. id . . . .	49 —	1 <sup>re</sup> qualité 1855	100 —
Luzerne . . . . .	60 —	2 <sup>e</sup> — . . . . .	70 —
Graine de trèfle . . .	—	3 <sup>e</sup> — . . . . .	55 —

de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**ADJUDICATION**

Le dimanche 22 juin 1856, à midi, En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur,

D'une MAISON, à Saumur, rue Saint-Nicolas, n<sup>o</sup> 53.

On pourra traiter de gré à gré avant l'adjudication.

S'adresser audit notaire ou au propriétaire, M. Gondrand, épicier, rue d'Orléans. (357)

**MAISON A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine 1856,

Située au centre de la rue Royale, n<sup>o</sup> , occupée présentement par M. Volant, composée comme suit :

Rez-de-chaussée : un grand magasin ouvrant sur la rue Royale, dans lequel on pourrait faire une arrière-boutique ou chambre à coucher ; un grand salon avec cheminée de marbre ; au 1<sup>er</sup> étage, deux grandes chambres à cheminée de marbre, cabinet à côté, croisée à balcon sur la rue Royale ; au 2<sup>me</sup> étage, une chambre avec cheminée, ouvrant sur la rue ; une autre chambre derrière servant de cuisine,

grenier au-dessus, cave, buanderie, latrines, cour avec issue à la rivière de la Loire.

S'adresser à M. A. PIERRE, propriétaire, ou à M<sup>e</sup> DION, notaire à Saumur. (234)

**A VENDRE**

Deux MOULINS à passer la farine, provenant d'une boulangerie.

S'adresser à M. DELABARRE, rue du Petit-Versailles. (331)

Etude de M<sup>e</sup> DUFOUR, notaire à Gennes.

**A VENDRE OU A LOUER DE SUITE,**

Une MAISON, située à Gennes, appartenant au sieur Thibault, boulanger, qui céderait en même temps le FONDS de BOULANGERIE qu'il exploite dans ladite maison.

S'adresser audit M<sup>e</sup> DUFOUR, ou audit sieur THIBAUT, pour traiter à l'amiable. (335)

M. SIMON, huissier à Saumur, demande un premier CLERC. (352)

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine,

Une MAISON, toute parquetée, située rue de Bordeaux.

S'adresser à M. COUTARD, rue de la Grise. (313)

Découverte incomparable par sa vertu.

**EAU TONIQUE PARACHUTE DES CHEVEUX**

De CHALMIN, chimiste. Cette composition est infailible pour arrêter promptement la chute des cheveux ; elle en empêche la décoloration, nettoie parfaitement le cuir chevelu, détruit les matières grasses et pellicules blanchâtres ; ses propriétés régénératrices favorisent la reproduction de nouveaux cheveux, les fait épaisser et les rend souples et brillants, et empêche le blanchiment ; GARANTIE. — Prix du flacon 5 francs. Composé par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 49. — Dépôt à Saumur, chez M. Eugène Pissot, et chez M. BALZEAU, parfumeurs, rue St-Jean. PRIX DU POT : 5 FR. (292)

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.

**BAINS DE MER DE SAINT-MALO.**

Plage magnifique aux portes de la ville, casino, bals et concerts, régates, courses plates et steeple-chase, vie peu chère, logements et hôtels confortables.

**HYGIÈNE, PRODUCTION SANITAIRE.**

**VINAIGRE ORIENTAL, ED. PINAUD,**

N<sup>o</sup> 298, rue Saint-Martin, à Paris.

PRIX DU FLACON : 1 F. 50 C.

Délicieux cosmétique pour la toilette, supérieur aux produits du même genre et très-recherché par son parfum sanitaire et rafraîchissant, très en usage dans les pays ORIENTAUX, où les soins hygiéniques sont très-pratiqués. — Dépôt à Saumur, chez M. Eugène Pissot, rue Saint-Jean. (271)

**DEUX JOURNAUX POUR LE PRIX D'UN SEUL.**

Toute personne qui s'abonne au JOURNAL AMUSANT (Journal pour rire) reçoit gratis et franc de port, pendant toute la durée de son abonnement, le MUSÉE FRANÇAIS-ANGLAIS, journal d'illustrations.

Le succès du Journal pour rire est connu de tout le monde ; on sait que cette feuille amusante est dessinée par les plus habiles caricaturistes de Paris, et qu'elle est écrite par les auteurs du Musée Philipon et de toutes les publications comiques qui sont sorties en si grand nombre de l'ancienne maison Aubert. Quant au journal le MUSÉE FRANÇAIS ANGLAIS, chacun se souvient de toutes les grandes et belles gravures qu'il a publiées pendant la guerre de Crimée. Pour 17 fr., on reçoit les deux journaux pendant un an ; — pour 10 fr., on les reçoit pendant 6 mois ; — pour 5 fr., on les reçoit pendant 3 mois.

Si l'on fait remonter son abonnement d'un an au 1<sup>er</sup> janvier 1856, — moyennant 3 fr. de plus (en tout 20 fr.), on reçoit tous les numéros du MUSÉE FRANÇAIS-ANGLAIS parus pendant l'année 1855, et l'on possède ainsi cette Collection complète, car le MUSÉE FRANÇAIS-ANGLAIS a paru le 1<sup>er</sup> samedi de janvier 1855.

Adresser un bon de poste au directeur, M. PHILIPON fils, rue Bergère, 20, à Paris.

Bureaux, à Paris, 29, rue Sainte-Anne.

**MONITEUR DES TRIBUNAUX**

CIVILS, ADMINISTRATIFS, CRIMINELS, DE COMMERCE ET DE PAIX

(Journal judiciaire du Dimanche)

Dans tous les numéros : PETITE GAZETTE DU PALAIS, par M. FRÉDÉRIC THOMAS, auteur des PETITES CAUSES CÉLÈBRES.

DÉPARTEMENTS : Un an, 12 fr. ; six mois, 6 fr. ; trois mois, 3 fr. 50. — Envoyer franco un bon sur la poste ou s'adresser aux libraires et aux messageries.